



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Protection du climat

Domaines de soutien et exemples

Kurt Aufderreggen



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure



Accueil | Services RSS | Contacts | Droit | Adresses | Newsletter | Langue DE FR

Fondements

Positions

Structures

Activités

Formation

Conseils

Publications

Coronavirus

Soutien dans un temps de mutation

Bureau de renseignements pour
conseils de paroisse

Centres de service et conseil

Répertoire de professionnelles et
professionnels de la supervision

Couple, partenariat, famille

Centres de documentation
catéchétique

Bureaux de renseignements sectes et
mouvements religieux

► **Conseils en matière d'énergie**

Analyse des bâtiments

Subventions mesures structurelles

Investissement initial installations
solaires

Système de gestion
environnementale

Réunions d'information et sessions
formation

Actions organisées par jeunes

Assistance morale et spirituelle 24 h
sur 24

Aumôneries spécialisées

Aumônerie militaire

Sourds et malentendants

Forum universitaire protestant

Université de Berne

Conseils / Conseils en matière d'énergie



Financement ecclésial en faveur de la protection du climat

- [Ordonnance sur la participation financière ecclésiale à la protection du climat](#) (RLE 61.160)
- [Point de vue du Conseil synodal sur le réchauffement climatique](#) (2019)
- [œco Eglise et environnement](#)

Au cours de l'année climatique 2019, le Conseil synodal a décidé d'accroître et d'étendre son engagement en faveur de la protection du climat. Les mesures ont pour objectif d'encourager les énergies renouvelables, de réduire les besoins énergétiques des bâtiments ecclésiaux et de renforcer la prise de conscience en faveur de la nécessité de protéger le climat.

Les deux fonds existants destinés, d'une part, aux conseils en matière énergétique et, d'autre part, à encourager les installations solaires ont été réunis et leur utilisation conjointe fixée dans une ordonnance portant sur la «participation ecclésiale à la protection du climat».

En moyenne 125'000 francs sont disponibles pour la période 2020 à 2023 pour soutenir les paroisses qui prennent des mesures en faveur de la protection du climat.

Actualité

Mercredi, 30.03.2022, 18.00-19.30 h

Séance d'information et d'échange: L'énergie dans les églises – projets techniques et subventions

Site Refbejuso

www.refbejuso.ch

> **Conseils**

> **Énergie**

[www.refbejuso.ch/fr/conseils/
conseils-en-matiere-denergie/](http://www.refbejuso.ch/fr/conseils/conseils-en-matiere-denergie/)



Aperçu des mesures de soutien

Les mesures suivantes bénéficient d'un soutien

1. Conseil en énergie et établissement de programmes énergétiques (analyse des bâtiments)
2. Subventions à des mesures structurelles visant à améliorer l'enveloppe du bâtiment et à l'installation, l'optimisation et le remplacement de l'équipement technique
3. Investissement initial pour des installations solaires
4. Mise en place d'un système de gestion environnementale
5. Réunions d'information et sessions de formation continue organisées par les paroisses sur des thèmes liés à la protection du climat
6. Actions organisées par les paroisses avec leurs jeunes pour protéger le climat.

Analyse des bâtiments

- Des contributions sont possibles pour la cure, les maisons de paroisse et les églises.
- Pour les cures, les maisons de paroisse et les centres paroissiaux, un Certificat Energétique Cantonal des Bâtiments **CECB+** peut être établi.
- Pour les églises, une **analyse sommaire** est demandée: L'analyse sommaire pour bâtiments complexes. L'analyse sommaire doit répondre aux exigences du cahier des charges du canton de Berne.

Le **formulaire de demande** doit être accompagné de :

- L'offre d'un conseiller/d'une conseillère en énergie reconnu(e).
- La copie de la demande de subvention adressée au canton.

Analyse des bâtiments - exemple



Heimiswil im Emmental

Église: **Analyse sommaire**

Le canton soutient avec CHF 3000
Refbejuso prend en charge
la différence

Cure et centre paroissial : **CECB+**



Canton : CHF 1000/1500
Refbejuso: Reste

Subventions à des mesures structurelles visant à améliorer l'enveloppe du bâtiment et à l'installation, l'optimisation et le remplacement de l'équipement technique

Il est possible d'obtenir des subventions pour des mesures structurelles visant à améliorer l'enveloppe du bâtiment et pour l'installation, l'optimisation et le remplacement de l'équipement technique.

Il s'agit concrètement de l'isolation des caves, toitures et murs extérieurs ainsi que du remplacement de fenêtres, de la transformation du système de chauffage pour utiliser des sources d'énergie renouvelable, de l'adaptation de la distribution de chaleur, en particulier dans les églises et de l'installation, l'optimisation ou le remplacement des commandes de régulation du chauffage.

Le montant n'excède pas

- a) un quart des coûts d'investissement effectifs,
- b) un quart du montant figurant dans l'offre.

Au total, il peut être alloué un montant de 50'000 francs au maximum par paroisse pour des mesures directes sur une période de deux ans.

Lien: [Formulaire de demande*](#)

Subventions à des mesures structurelles visant à améliorer l'enveloppe du bâtiment et à l'installation, l'optimisation et le remplacement de l'équipement technique

Il est possible d'obtenir des subventions pour des mesures structurelles visant à améliorer l'enveloppe du bâtiment et pour l'installation, l'optimisation et le remplacement de l'équipement technique.

Il s'agit concrètement de l'isolation des caves, toitures et murs extérieurs ainsi que du remplacement de fenêtres, de la transformation du système de chauffage pour utiliser des sources d'énergie renouvelable, de l'adaptation de la distribution de chaleur, en particulier dans les églises et de l'installation, l'optimisation ou le remplacement des commandes de régulation du chauffage.

Le montant n'excède pas

- a) un quart des coûts d'investissement effectifs,
- b) un quart du montant figurant dans l'offre.

Au total, il peut être alloué un montant de 50'000 francs au maximum par paroisse pour des mesures directes sur une période de deux ans.

Lien: [Formulaire de demande*](#)

Contributions aux mesures structurelles - exemple



Rapperswil BE

Église (« la cathédrale du Seeland ») :

Raccordement de l'église au réseau de chaleur de la commune de Rapperswil (chauffage à distance avec des copeaux de bois).

- Coûts d'investissement : CHF 475'000
- Contribution ct de Berne : CHF 16'000
- Contribution Refbejuso : CHF 34'000 (max. 50'000, max. 25%)

Contributions aux mesures structurelles - exemple



Église de Signau

Installation d'une commande de chauffage programmable (hbTec)

- Coûts d'investissement: env. CHF 35'000
- Contribution du canton de Berne: CHF 0
- Contribution Refbejuso: CHF 8730,90 (25%)

Déroulement de l'analyse du bât. et des mesures directes

Idee de projet (rénovation d'un bâtiment, remplacement d'un chauffage, etc.)
- pas de projets réalisés !



Analyse du bâtiment (CECB+) ou **analyse sommaire** (église)
comme base de décision

- Offre de conseil en énergie
- Demande de soutien du canton
- Demande de soutien pour le montant restant à Refbejuso



- **Offre** d'amélioration de l'enveloppe du bâtiment ou des installations techniques
- Décision sur les **contributions de l'Etat** (art. 24)
- **Demande de soutien** à Refbejuso avec permis de construire, autres informations sur le projet



Investissement initial pour des installations solaires

Les paroisses réformées évangéliques des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure qui procèdent à des investissements initiaux en faveur de la pose d'installations solaires (photovoltaïque ou chaleur solaire) sur les bâtiments ecclésiastiques dont elles sont propriétaires peuvent obtenir une subvention.

Aucune subvention n'est accordée pour

- a) les travaux qui ne constituent pas des investissements initiaux,
- b) l'entretien d'installations solaires.

La subvention est versée indépendamment de la rétribution du courant injecté à prix coûtant (RPC ou RU) ou d'autres programmes d'encouragement de la Confédération, des cantons, des communes ou des centrales électriques.

Le montant n'excède pas

- a) un quart des coûts d'investissement effectifs,
- b) un quart du montant figurant dans l'offre. Au total, il peut être alloué un montant de 50'000 francs au maximum par paroisse pour des mesures directes sur une période de deux ans.)

Guide et conseils pratiques sur les installations solaires

Lien: Formulaire de demande

Investissement initial pour des installations solaires

Les paroisses réformées évangéliques des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure qui procèdent à des investissements initiaux en faveur de la pose d'installations solaires (photovoltaïque ou chaleur solaire) sur les bâtiments ecclésiastiques dont elles sont propriétaires peuvent obtenir une subvention.

Aucune subvention n'est accordée pour

- a) les travaux qui ne constituent pas des investissements initiaux,
- b) l'entretien d'installations solaires.

La subvention est versée indépendamment de la rétribution du courant injecté à prix coûtant (RPC ou RU) ou d'autres programmes d'encouragement de la Confédération, des cantons, des communes ou des centrales électriques.

Le montant n'excède pas

- a) un quart des coûts d'investissement effectifs,
- b) un quart du montant figurant dans l'offre. Au total, il peut être alloué un montant de 50'000 francs au maximum par paroisse pour des mesures directes sur une période de deux ans.)

Guide et conseils pratiques sur les installations solaires

[Lien: Formulaire de demande](#)

Investissements installations solaires - exemple



Maison de paroisse de Spiez, mise en place d'une installation PV

- Coûts d'investissement : plus de CHF 200'000
- Contribution Refbejuso : CHF 50'000 (max. 25%)

Mise en place d'un système de gestion environnementale

Le service spécialisé œco Eglise et environnement oriente les paroisses vers des conseillers ecclésiaux en environnement qui peuvent les accompagner en vue de l'obtention de la certification «Coq Vert». œco offre en outre des formations pour les conseillers ecclésiaux en environnement.

La subvention en faveur de la mise en place d'un système de gestion environnementale, selon la certification «Coq Vert», se monte à 4'000 francs.

[Lien: Formulaire de demande](#)



Mise en place d'un système de gestion environnementale

Le service spécialisé œco Eglise et environnement oriente les paroisses vers des conseillers ecclésiaux en environnement qui peuvent les accompagner en vue de l'obtention de la certification «Coq Vert». œco offre en outre des formations pour les conseillers ecclésiaux en environnement.

La subvention en faveur de la mise en place d'un système de gestion environnementale, selon la certification «Coq Vert», se monte à 4'000 francs.

[Lien: Formulaire de demande](#)



Exemples, paroisses de

- Herzogenbuchsee
- Muri
- Zollikofen



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure



Site Refbejuso

[Accueil](#) | [Services RSS](#) | [Contacts](#) | [Droit](#) | [Adresses](#) | [Newsletter](#) | [Langue DE FR](#)

Fondements

Positions

Structures

Activités

Formation

Conseils

Publications

Coronavirus

Soutien dans un temps de mutation

Bureau de renseignements pour
conseils de paroisse

Centres de service et conseil

Répertoire de professionnelles et
professionnels de la supervision

Couple, partenariat, famille

Centres de documentation
catéchétique

Bureaux de renseignements sectes et
mouvements religieux

Conseils en matière d'énergie

Analyse des bâtiments

Subventions mesures structurelles

Investissement initial installations
solaires

► **Système de gestion
environnementale**

Réunions d'information et sessions
formation

Actions organisées par jeunes

Assistance morale et spirituelle 24 h

Conseils / Conseils en matière d'énergie / Système de gestion environnementale 

Mise en place d'un système de gestion environnementale

Le service spécialisé œco Eglise et environnement oriente les paroisses vers des conseillers ecclésiastiques en environnement qui peuvent les accompagner en vue de l'obtention de la certification «Coq Vert». œco offre en outre des formations pour les conseillers ecclésiastiques en environnement.

La subvention en faveur de la mise en place d'un système de gestion environnementale, selon la certification «Coq Vert», se monte à 4'000 francs.

[Lien: Formulaire de demande](#)



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Accueil | Services RSS | Contacts | Droit | Adresses | Newsletter | Langue DE FR

Fondements

Positions

Structures

Activités

Formation

Conseils

- Coronavirus
- Soutien dans un temps de mutation
- Bureau de renseignements pour conseils de paroisse
- Centres de service et conseil
- Répertoire de professionnelles et professionnels de la supervision
- Couple, partenariat, famille
- Centres de documentation catéchétique
- Bureaux de renseignements sectes et mouvements religieux
- Conseils en matière d'énergie
 - Analyse des bâtiments
 - Subventions mesures structurelles
 - Investissement initial installations solaires
 - Système de gestion environnementale**
 - Réunions d'information et sessions formation
 - Actions organisées par jeunes
- Assistance morale et spirituelle 24 h

Conseils / Conseils en matière d'énergie / Système de gestion environnement

Mise en place d'un système de gestion environnementale

Le service spécialisé œco Eglise et environnement oriente le vers des conseillers ecclésiaux en environnement qui peuvent accompagner en vue de l'obtention de la certification «Coq Vert» offre en outre des formations pour les conseillers ecclésiaux en environnement.

La subvention en faveur de la mise en place d'un système de gestion environnementale, selon la certification «Coq Vert», se monte à 4000 francs.

[Lien: Formulaire de demande](#)

Site Refbejus



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Gesuch «Kirchliche Förderung Klimaschutz» Umweltmanagement (indirekte Massnahme)

(Bitte pro Gemeinde ein Formular ausfüllen)

Gesuchstellerin			
Kirchgemeinde			
Adresse			
PLZ, Ort		kirchl. Bezirk	
Bankverbindung			
Kontaktperson für dieses Gesuch			
Name			
Adresse		Vorname	
Telefon		PLZ, Ort	
Funktion		Mail	

Beitragsgesuch für einen Förderbeitrag zur Einführung eines systematische Umweltmanagements in der Kirchgemeinde (z.B. Grüner Günnel)
Gem. Art. 10 Abs. 1 der Verordnung über die kirchliche Finanzierung Klimaschutz (KES 01.160) ist für den Förderantrag ein Beschluss der leitenden Behörde (Kirchgemeinderat oder Kirchgemeindeversammlung) zur Einführung eines Umweltmanagement-Systems (UMS) notwendig.
Der Beschluss wurde gefällt von ... am ... *Bitte Kopie beilegen.*

Bezeichnung des UMS (Grüner Günnel, ISO 14001, andere): ...
Wird eine Zertifizierung des UMS angestrebt (zur Erlangung der Fördergelder nicht zwingend vorgeschrieben)? ...
Falls ja, voraussichtlicher Zertifizierungstermin (Quartal): ...

Wer führt die Umweltmanagement-Beratung durch?

Name			
Firma		Vorname	
Adresse		PLZ, Ort	
Telefon		Mail	
Qualifikation			

(z.B. Lehrgang „Kirchliche Umweltberater/in“ mit Attest)

Organisatorisches
Der Förderbeitrag von 4000 Franken wird im Falle der Gewährung umgehend ausbezahlt.

Beilagen:

Kopie oder Protokollauszug zum Beschluss zur Einführung des Umweltmanagements

weitere Beilagen

Ort, Datum:

Unterschrift Gesuchsteller/in:

Réunions d'information et sessions de formation continue organisées par les paroisses sur des thèmes liés à la protection du climat

La subvention est destinée à soutenir les activités propres de la paroisse en faveur de la protection du climat. La paroisse doit elle-même être l'organisatrice des réunions d'information et sessions de formation continue pour lesquelles la demande est déposée. La fréquentation de formations continues, de congrès ou de formations externes destinés au personnel ou aux membres des autorités n'est pas couverte par la participation financière à la protection du climat. La subvention pour des réunions d'information et sessions de formation continue se monte au maximum à 5'000 francs.

Lien: [Formulaire de demande](#)



Réunions d'information et sessions de formation continue organisées par les paroisses sur des thèmes liés à la protection du climat

La subvention est destinée à soutenir les activités propres de la paroisse en faveur de la protection du climat. La paroisse doit elle-même être l'organisatrice des réunions d'information et sessions de formation continue pour lesquelles la demande est déposée. La fréquentation de formations continues, de congrès ou de formations externes destinés au personnel ou aux membres des autorités n'est pas couverte par la participation financière à la protection du climat. La subvention pour des réunions d'information et sessions de formation continue se monte au maximum à 5'000 francs.

Lien: [Formulaire de demande](#)

Conditions préalables

- Demande de contribution
- Concept de projet / description du projet
- Budget du projet



Actions organisées par les paroisses avec leurs jeunes pour protéger le climat

Les paroisses réformées des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure qui donnent à leurs jeunes l'occasion de s'intéresser à la problématique de la durabilité, recueillent leurs suggestions et mettent sur pied avec eux des actions pour protéger le climat ou qui participent à de telles actions peuvent obtenir une subvention.

Il peut s'agir de la participation à une action slowUp ou à un dimanche sans voitures, d'actions dans les médias sociaux, de projets de films ou de la participation de jeunes paroissiens à des actions transrégionales en faveur du climat.

L'action doit être en harmonie avec les principes exprimés par le Conseil synodal dans son point de vue «Face au réchauffement climatique, être présent sur le terrain et penser le monde». La subvention pour des actions organisées avec les jeunes se monte au maximum à 5'000 francs.

Lien: [Formulaire de demande](#)



Actions organisées par les paroisses avec leurs jeunes pour protéger le climat

Les paroisses réformées des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure qui donnent à leurs jeunes l'occasion de s'intéresser à la problématique de la durabilité, recueillent leurs suggestions et mettent sur pied avec eux des actions pour protéger le climat ou qui participent à de telles actions peuvent obtenir une subvention.

Il peut s'agir de la participation à une action slowUp ou à un dimanche sans voitures, d'actions dans les médias sociaux, de projets de films ou de la participation de jeunes paroissiens à des actions transrégionales en faveur du climat.

L'action doit être en harmonie avec les principes exprimés par le Conseil synodal dans son point de vue «Face au réchauffement climatique, être présent sur le terrain et penser le monde». La subvention pour des actions organisées avec les jeunes se monte au maximum à 5'000 francs.

Lien: [Formulaire de demande](#)



Il est midi moins cinq pour le climat



Contacts

- www.refbejuso.ch/fr/conseils/conseils-en-matiere-denergie
- www.weu.be.ch/fr/start/themen/energie/foerderprogramm-energie.html
- www.francsenergie.ch – Trouver des programmes de subvention par NPA ou localité
- www.oeco-eglise.ch

Des questions ?